



## **AVIS DE DÉROGATION MINEURE 201, ROUTE 138**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière adjointe, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal ce 7 juin 2010, à 19 h 30 au complexe municipal, sis au 200, route de Fossambault, dans la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

La demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'agrandissement projeté d'une terrasse en cour avant dont une superficie de 11,12 m<sup>2</sup> aurait une marge latérale de 2,22 mètres alors que le minimum requis est de 4 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage no 480-85.

À titre d'effet, il y aurait réduction de 1,78 mètre de la marge latérale du côté du 197, route 138 pour une terrasse ayant une profondeur de 7,32 mètres et une superficie totale de 147,2 m<sup>2</sup>.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
Ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2010

M<sup>e</sup> Caroline Nadeau, greffière adjointe  
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)